

3

AVANCÉES HISTORIQUES DANS LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL SECTORIELLE EN ASSURANCE



Ce n'est pas sans fierté que l'OGBL annonce la conclusion des négociations fructueuses qui ont abouti à une nouvelle Convention Collective de Travail (CCT) dans le secteur de l'assurance.

En effet, nous avons su améliorer les aspects financiers de façon structurelle et substantielle.

Il faut savoir qu'à aujourd'hui les salariés des compagnies d'assurance bénéficient encore de barèmes de salaires prévoyant une évolution salariale automatique au moins tous les 3 ans de presque 1.5 %, ainsi que d'une prime de ménage mensuelle. Se rajoute alors une prime de

conjoncture forfaitaire.

Pour les trois prochaines années, nous avons pu négocier une révision substantielle de cette prime de conjoncture, notamment pour rattraper le retard indiciaire de ce forfait et nous avons pu augmenter les barèmes de façon structurelle et substantielle.

Ces négociations, menées avec une détermination sans faille et dans un esprit de coopération ont abouti à des avancées significatives pour les salariés du secteur des assurances.

La nouvelle CCT Assurances comporte plusieurs avancées majeures :



Employabilité et Sécurisation du Parcours Professionnel

Nous avons réussi à négocier une amélioration substantielle des primes d'insertion et de perfectionnement, renforçant ainsi notre engagement envers la formation continue et le développement professionnel. Chaque salarié bénéficiera désormais d'une allocation annuelle de 40 heures de formation, garantissant leur insertion et leur perfectionnement professionnel tout au long de leur carrière.



Réinstauration des Barèmes Attractifs

Des augmentations salariales significatives ont été convenues :

Groupes 1 et 2 : Une augmentation impressionnante de 6% a été approuvée pour les seuils de départ ainsi que pour les seuils 1 et 2.

Groupes 3 et 4 : Une augmentation notable de 4% et Groupes 5 et 6 : Une augmentation appréciable de 3% a été établie.



La Prime de Conjoncture Revue à la Hausse

La prime de conjoncture a été revue à la hausse pour combler les tranches indiciaires quant au passé : **2024 :** +15% ; **2025 :** +15% + 1% ; **2026 :** +15% + 2%



Une Prime d'Attractivité Remarquable

Afin de renforcer l'attractivité du secteur, la prime d'attractivité a été revisitée de manière avantageuse :

2024 : 500 € ; **2025 :** 400 € ; **2026 :** 400 € ;



Veille des impacts sociaux de l'AI sur les fonctions existantes

La commission paritaire analyse, cartographie, vérifie et ajuste les fonctions existantes par rapport à des impacts sociaux potentiels face au développement de l'intelligence artificielle dans le secteur.



Un Dialogue Social Renforcé

Toute entreprise doit négocier des accords contenant des formes plus souples de travail et traiter également des mesures sociales, voire de santé, notamment l'absence menstruelle et endométriose.

Le délégué à la santé et à la sécurité se voit désormais accorder d'office un crédit d'heures hebdomadaire, renforçant ainsi le dialogue social et la sécurité au travail.



Un Respect Mutuel

Cette nouvelle convention collective, fruit de négociations constructives et d'un dialogue social soutenu, représente un progrès considérable pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur de l'assurance. Elle témoigne de l'engagement de l'ACCA et des partenaires sociaux en faveur du bien-être des salariés et du développement durable de l'industrie.

L'OGBL remercie chaleureusement tous les partenaires impliqués pour leur collaboration et leur volonté de trouver des solutions justes et équilibrées. Nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour améliorer constamment les conditions de travail et de vie des salariés du secteur des assurances.

Un grand merci également à toutes celles et ceux qui ont participé de près ou de loin à cette négociation. Tout particulièrement à Patrick, Christophe et Angélique.

